



**St JULIEN
DE VOUVANTES**

Loire-Atlantique

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-- L'An deux mille vingt et un, le lundi 8 novembre à vingt heures trente minutes le conseil municipal de SAINT JULIEN DE VOUVANTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CHEVALIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 novembre 2021

Nombre de Conseillers

Effectif légal	15
En exercice	14
Présents	12
Votants	12

PRESENTS : Mesdames et Messieurs J-M CHEVALIER, P.HALLET, F-R NAUDIN, C.ROUX, R-M PECOT, I.PASSELANDE, A.BESSEAU, M. MOREAU, P.LAMBERT, F.LECOQ, M.FRANCK, et L.BOURDEL.

Excusés : F. TROUILLAUD et D. DELARUE

Secrétaire de séance : A. BESSEAU

ENQUETE PUBLIQUE SAS FERME EOLIENNE DU NILAN

Par arrêté préfectoral n°2021/ICPE/224 en date du 26 aout 2021, suite au jugement du tribunal administratif de Nantes en date du 18 mars 2021, une enquête publique complémentaire est ouverte en mairie de Vallons de l'Erdre et en mairie délégué de Saint Sulpice des landes pendant une période de 33 jours du lundi 18 octobre 2021 à 9 h au vendredi 19 novembre 2021 à 17 h, portant sur la demande d'autorisation, présentée par la société Ferme Eolienne Nilan, d'exploiter un parc éolien de trois aérogénérateurs et un poste de livraison sur la commune de Vallons de l'Erdre.

En application des dispositions de l'article R181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal de la commune de Saint Julien de Vouvantes est invité à émettre un avis sur le présent projet.

Après avoir pris connaissance du dossier d'enquête, et après en avoir délibéré, le conseil n'a pas d'observation particulière à formuler sur ce dossier : avis favorable.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire



Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

ID : 044-214401705-20211108-2021NOV72-DE